

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20070907-06\_93\_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2007  
Publication 14/09/2007

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 6493-07  
Séance du - 7 SEP. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## SOUTIEN A L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT (REPARTITION DE CREDITS)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 27 juin 2007
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 3.000 € au titre du soutien à l'Education à l'Environnement à la structure suivante :
  - CRDP Centre Régional de Documentation Pédagogique d'Alsace
- ❖ autorise les versements à l'association concernée. Cette subvention sera prélevée sur le chapitre 65/6574-738 en fonctionnement

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

Rémy WITH